

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 14 Avril 2025

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 13

Présents : 11
Procurations : 2
Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abst : 0

Date de la
convocation
09.04.2025
Date de l'affichage
10.04.2025

Délibération
n° 31-2025

OBJET :
Tarifs PAI et
Garderie
Périscolaire -
Rentrée
scolaire
2025/2026

Le Maire
Olivier
GROSJEAN



L'an 2025

Le 14 Avril à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Nathalie BLACHON

Secrétaire de séance : Dominique PETITJEAN

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix des prestations afférentes au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :

- Garderie du matin : 2,45 €
- P.A.I. : 2,65 €
- Garderie du midi (13h15-13h45) : 1,05 €
- Garderie du soir : 3,25 €

Accord à l'unanimité.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture

le 15.04.2025 et publié, affiché ou notifié :

Le maire

